



**Lisières
de l'Oise**

Communauté de Communes

N°DEL2024-92

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, cinq décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (31)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Etienne FRERE, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (3)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Nicole TUAL (4)

DEL2024-92 Suppression de postes

Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI

Monsieur Le Président expose que, conformément à l’article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d’idées, il revient au Conseil Communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n’est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Ainsi, compte tenu des recrutements effectués qui permettent de stabiliser l’organigramme et l’organisation des services eu égard aux différents projets à mener, la collectivité souhaite disposer d’un tableau des effectifs avec une logique « un poste => un agent ». Cela implique donc la suppression des postes dont la collectivité n’a plus besoin, et qui tient compte également de départ par voie de mutation, de mise à la retraite pour invalidité, de départ, ou de postes qui ne sont simplement plus à pourvoir.

Il convient de supprimer les emplois sur les grades suivants :

Emploi à supprimer	Motif de suppression
Filière administrative	
Attaché	Créé le 13/04/2022 pour le recrutement d’un contrôleur finances et comptabilité : recrutement infructueux, ces fonctions sont désormais assurées par le coordinateur des services
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Poste à supprimer suite au départ par rupture conventionnelle de l’ancien responsable du pôle aménagement et attractivité du territoire
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Poste à supprimer suite à la nomination par voie de voie de promotion interne de la responsable RH le 24/10/2023
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Poste à supprimer suite au départ par voie de mutation de l’un de nos agents d’accueil
Adjoint administratif	Poste à supprimer suite au départ de l’agent contractuel en charge des assemblées délibérantes, aujourd’hui remplacé par un agent titulaire de catégorie B
Filière technique	

Technicien ou agent de maîtrise	Créé le 01/12/2022 pour le recrutement du technicien SPANC : ce dernier a été finalement recruté sous le grade d'ingénieur
Technicien	Créé le 06/06/2023 pour le remplacement du responsable des services techniques
Agent de maîtrise principal	Ancien responsable de la collecte des déchets, parti en retraite au 31 août 2023
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Poste à supprimer suite à l'avancement de grade au grade d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe de l'un de nos chauffeurs de collecte des déchets
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Poste à supprimer suite à la mise à la retraite pour invalidité de l'un de nos agents, au 1 ^{er} octobre 2024
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Poste à supprimer depuis le départ par voie de mutation de l'un de nos agents au 1 ^{er} novembre 2022
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	poste à supprimer suite à l'avancement de grade au grade d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe de l'un de nos agents d'accueil piscine
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	poste à supprimer suite à l'avancement de grade au grade d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe de l'un de nos agents d'accueil piscine
Filière sportive	
Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	Poste à supprimer suite au départ par voie de mutation de l'un de nos maîtres-nageurs
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	Poste à supprimer suite à l'avancement de grade au grade d'éducateur APS principal 1 ^{ère} classe de l'un de nos maîtres-nageurs
Filière sociale	
Educateur de jeunes enfants (EJE)	Poste à supprimer suite au passage en DSP du service petite enfance

Ces suppressions sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable en sa séance du 7 novembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder à la suppression des emplois sur les grades suivants :

- Un poste d'Attaché à temps complet
- Un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif à temps complet

- Un poste de Technicien ou agent de maîtrise à temps complet
- Un poste de Technicien à temps complet
- Un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- 5 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'Educateur APS principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'Educateur APS principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'Educateur de jeunes enfants (EJE) à temps complet

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et de l'article L.5211-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial dans sa séance du 7 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification ,de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression des emplois permanents suivants :

- Un poste d'Attaché à temps complet
- Un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif à temps complet
- Un poste de Technicien ou agent de maîtrise à temps complet
- Un poste de Technicien à temps complet
- Un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- 5 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'Educateur APS principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'Educateur APS principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) à temps complet

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- Autorisé** la suppression des postes :
 - Un poste d'Attaché à temps complet
 - Un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
 - Un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'Adjoint administratif à temps complet
 - Un poste de Technicien ou agent de maîtrise à temps complet
 - Un poste de Technicien à temps complet
 - Un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
 - 5 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'Educateur APS principal 1^{ère} classe à temps complet
 - Un poste d'Educateur APS principal 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'Educateur de jeunes enfants (EJE) à temps complet
- Modifié** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,
- Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- Autorisé** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- Chargé** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 10 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	31
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	34 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR

Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	28 novembre 2024



Le Président

M. Franck SUPERBI